



---

## RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2024

### En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>1</sup>, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
  - e) des annexes (a à h).

---

<sup>1</sup> RSJU 190.611

## **Table des matières**

1. Introduction.....	3
2. Synthèse.....	4
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 .....	7
4. Résultats.....	8
5. Compte de résultats .....	13
6. Compte des investissements.....	19
7. Bilan.....	21
8. Annexes aux comptes annuels.....	23
9. Proposition du Conseil communal/municipal .....	36
10. Approbation des comptes annuels .....	37

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse [julien.buchwalder@jura.ch](mailto:julien.buchwalder@jura.ch)).

**En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :**

**L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.**

**Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.**

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune adaptation législative n'est entrée en vigueur en 2024.

Certaines taxes ont cependant été ajustées pour répondre à 2 objectifs :

1. Constituer un fonds pour l'eau ;
2. Maintenir le financement spécial des déchets à l'équilibre en mettant à contribution les résidences secondaires.

Les ajustements en question sont les suivants :

Eau :

- Taxe d'utilisation (de consommation) au m<sup>3</sup> : CHF 3.20 , contre CHF 3.- précédemment.
- Taxe de location des compteurs : CHF 100.-, contre CHF 80.- précédemment.
- Minimum résidences secondaires : CHF 400.-, contre CHF 300.- précédemment.

Déchets :

- Appartement de vacances : CHF 150.-, contre CHF 120.- précédemment.
- Résidences secondaires : CHF 250.-, contre CHF 200.- précédemment.

D'autres adaptations ont également été effectuées au 01.01.2024 :

Taxe de séjour :

- Taxe de séjour forfaitaire (résidence) : CHF 400.- contre CHF 300.- précédemment.

Autres taxes causales réglementaires :

- Tarif horaire, vacations, commissions, travaux divers : CHF 30.-<sup>2</sup>/h contre CHF 25.-/h précédemment.

### b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Les comptes communaux sont répartis selon les périmètres analytiques suivants :

- L'administration générale
- L'approvisionnement en eau (7100)
- La gestion des déchets (7300)
- Les pâturages de Muriaux (8113)
- Les pâturages du Peuchapatte (8114)
- Les chemins de Muriaux (8120)
- Les chemins du Peuchapatte (8123)
- Les forêts (8200)

<sup>2</sup> Montant brut soumis à charges sociales

### c) Les investissements et les projets importants

Les investissements nets 2024 se chiffrent à CHF 117'840.- et se répartissent comme suit :

- **Assainissement énergétique école des Emibois (traitement radon) : CHF 1'513.-**  
Il s'agit du solde du projet démarré en 2023, dont le coût total est de CHF 10'214.-.
- **Dessertes agricoles étape 2a : CHF 44'336.-**  
Analyses et honoraires nécessaires au démarrage du projet.
- **Réglage luminosité éclairage public : CHF 43'357.-**  
Le montant des dépenses est conforme à ce qui était prévu (CHF 48'600.- réels sur CHF 50'000.- prévus), mais les subventions RCJU ont été plus faibles qu'attendues (CHF 5'250.- au lieu de CHF 28'000.-).
- **Honoraires pré-études infrastructures et bâtiments : CHF 21'305.-**  
Les honoraires investis pour les pré-études ont permis de présenter aux habitants différentes options de renouvellement des infrastructures et bâtiments, dont les investissements ont été inscrits aux budgets 2025-2026.
- **Honoraires révision du PAL : CHF 7'328.-**  
Ces honoraires portent le total du projet à CHF 33'624.- à ce jour, auxquels il faudra ajouter les CHF 25'000.- budgétés en 2025.

### d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

L'endettement diminue très légèrement en 2024, passant de CHF 733'221.- à CHF 721'047.-.

Il convient de préciser que ce montant est constitué pour environ CHF 600'000.- de passifs transitoires, tandis que l'unique crédit ouvert se monte à CHF 120'000.- (crédit pour les chemins communaux « SAF » ouvert auprès de la banque Raiffeisen à un taux de 0.75 %).

Ce seul crédit est remboursé de manière linéaire à raison de CHF 10'000.- par année.

### e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Les capitaux propres de l'administration générale diminuent de CHF 247'367.-, pour les motifs suivants :

- CHF 197'551.- sont prélevés de la réserve de politique budgétaire pour absorber une charge d'aide sociale supplémentaire de CHF 213'000.-, faisant suite à une nouvelle exigence comptable de la RCJU (comptabilisation de la charge sur l'année concernée, et non plus à posteriori, ce qui implique un exercice 2024 avec une double charge).
- CHF 1'203.- sont prélevés du fonds des abris PC pour couvrir la contribution ad hoc.

- Le solde de CHF 48'614.- correspond à l'excédent de charges de l'administration générale, qui réduit d'autant la réserve générale.

Les fonds de l'administration générale s'établissent ainsi au terme de l'exercice 2024 à environ 5.3 MCHF.

Les autres périmètres analytiques présentent les variations suivantes au 31.12.2024 :

- L'approvisionnement en eau (7100) : + CHF 27'920.-, pour un fonds à CHF 233'534 ;  
En parallèle, un fonds de maintien de la valeur des infrastructures d'approvisionnement en eau est créé, conformément aux nouvelles dispositions légales RCJU, et alimenté de CHF 19'480.- en 2024. Il s'agit d'une dotation anticipée, puisque l'obligation d'alimenter ce fonds démarre dès 2025, avec un versement annuel de CHF 77'920.- qui permettra de couvrir 60 % du maintien de la valeur des infrastructures.
- La gestion des déchets (7300) : + CHF 5'987.-, pour un fonds à CHF 122'057.- ;
- Les pâturages de Muriaux (8113) : + CHF 7'632.-, pour un fonds à CHF 547'821.- ;
- Les pâturages du Peuchapatte (8114) : + CHF 5'634.-, pour un fonds à CHF 291'462.- ;
- Les chemins de Muriaux (8120) : + CHF 248.-, pour un fonds à CHF 294'720.- ;
- Les chemins du Peuchapatte (8123) : + CHF 10'522.-, pour un fonds à CHF 231'131.- ;
- Les forêts (8200) : + CHF 127.-, pour un fonds à CHF 483'441.-.

La somme des capitaux propres s'élève ainsi à CHF 7'518'522.- au 31.12.2024, contre CHF 7'688'339 au 31.12.2023 (- CHF 169'817.-).

#### **f) Appréciation de l'exécutif**

Le Conseil communal est satisfait des comptes présentés, notamment en ce qui concerne la maîtrise des charges communales (- CHF 33'000.- par rapport à un budget très ambitieux).

Le Conseil regrette cependant la décision de la RCJU relative à la modification comptable de l'enregistrement de la charge d'aide sociale ; bien que purement comptable, ce changement représente une incidence lourde (CHF 213'000.-) pour l'exercice 2024.

L'objectif d'obtenir des comptes équilibrés sur tous les dicastères de manière régulière est en bonne voie de réalisation.

Les préoccupations se concentrent à présent sur deux points :

1. La conduite de la réalisation des investissements prévus pour répondre aux besoins de la commune : assainissement énergétique des bâtiments et renouvellement des infrastructures (notamment au Cerneux-Veusil).
2. Une situation économique qui se dégrade en 2025, avec des impacts négatifs probables sur les rentrées fiscales et les charges transférées de la RCJU.

### 3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

#### 3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

#### 3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

#### 3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

#### 3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

#### 3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

## 4. Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>9'456.-</b>	<b>- 148'590.-</b>	<b>78'627.-</b>
900	Compte général	- 48'614.-	- 180'567.-	49'294.-
901	Clôture des financements spéciaux	58'070.-	31'977.-	29'333.-
400	Impôts directs, personnes physiques	1'373'155.-	1'269'276.-	1'557'051.-
401	Impôts directs, personnes morales	52'530.-	64'500.-	48'756.-
4021	Impôts fonciers	157'100.-	152'470.-	152'433.-
5 ./ 6	Investissements nets	- 117'840.-	- 342'800.-	- 124'542.-

### 4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	- 3'501'366.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'172'776.-
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 328'590.-</b>
34	Charges financières	- 18'197.-
44	Revenus financiers	158'692.-
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>140'495.-</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 188'094.-</b>
38	Charges extraordinaires	0.-
48	Revenus extraordinaires	197'551.-
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>197'551.-</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>9'456.-</b>

### 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	- 123'090.-
590	Report au bilan des recettes	5'250.-
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>- 117'840.-</b>

### 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	9'456.-
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	87'124.-
35 +	Attributions aux financements spéciaux	19'480.-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 1'203.-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	- 197'551.-
	Autofinancement (Cash flow)	- 82'694.-
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	- 117'840.-
	<b>Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)</b>	<b>- 200'534.-</b>

**Commentaires :**

Le découvert de financement présenté ci-dessus (CHF - 200'534.-) se constitue en premier lieu des dépenses d'investissements nettes (CHF - 117'840.-). Ces dernières sont aujourd'hui assurées par les liquidités de la commune, qui se montent à la fin de l'exercice 2024 à environ 2.4 MCHF.

Le solde du découvert de financement (- CHF 82'694.-) provient des activités courantes de la commune, en l'occurrence lourdement impactées par la double-charge d'aide sociale (- CHF 213'000.-) décrite au point 2e). En faisant abstraction de cette charge propre à l'exercice 2024 et à la dissolution de la réserve idoine, l'autofinancement des activités courantes serait de CHF 130'306.- et aurait ainsi même permis de couvrir les investissements, pour un résultat de financement de CHF 12'466.-.

En résumé, la structure financière communale s'autofinance et permet de couvrir les investissements courants.

**4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (7100) »**

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 188'501.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	216'421.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	27'920.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	27'920.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	27'920.-

**Commentaires :**

Les charges d'exploitation liées à l'approvisionnement en eau sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 12 %), en particulier grâce à des frais d'entretiens inférieurs d'environ CHF 18'000.- (moins de fuites sur le réseau).

La répartition des charges est la suivante : environ 53 % proviennent de l'achat d'eau au SEF<sup>3</sup>, tandis que le solde se répartit entre l'entretien du réseau (19 %), les ressources humaines dédiées à la gestion (16 %), l'attribution au fonds de renouvellement des installations (10 %) et les amortissements (2 %).

Les produits proviennent des taxes encaissées (98 %) et de subventions de l'ECA (2 %).

<sup>3</sup> Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable

#### 4.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (7300) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 62'102.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	68'090.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	5'987.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	5'987.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>5'987.-</b>

#### Commentaires :

Les charges d'exploitation liées à la gestion des déchets sont très stables (+ 0.1 % entre 2023 et 2024, soit seulement environ CHF 80.- d'écart).

53 % des charges sont directement liées à l'élimination des déchets (transport, incinération / recyclage). 24 % des coûts proviennent de l'entretien des éco points. Le solde des charges (23 %) concerne les ressources humaines relatives à la gestion des déchets.

Les produits proviennent des taxes sur les déchets et du prix de revente de certains déchets.

#### 4.7 Résultat du financement spécial « Pâturages Muriaux (8113) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 714'265.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	717'451.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	3'186.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	4'445.-
	Résultat provenant de financement	4'445.-
	Résultat opérationnel	7'632.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>7'632.-</b>

#### Commentaires :

Le résultat d'exploitation 2024 connaît une nette augmentation par rapport à 2023 (+28'598 CHF) et dépasse également les prévisions budgétaires (+7'189 CHF).

Ce bon résultat s'explique principalement par la réduction des charges courantes, qui permet de compenser à la fois la hausse des contributions redistribuées et la légère diminution des revenus.

#### 4.8 Résultat du financement spécial « Pâturages Peuchapatte (8114) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 156'415.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	115'662.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 40'753.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	46'387.-
	Résultat provenant de financement	46'387.-
	Résultat opérationnel	5'634.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>5'634.-</b>

#### Commentaires :

Le résultat d'exploitation affiche une progression par rapport à 2023 et demeure supérieur aux prévisions budgétaires.

Globalement, les charges sont maîtrisées et les contributions redistribuées restent stables par rapport à l'année précédente. La légère baisse des subventions est compensée par l'augmentation des autres revenus.

#### 4.9 Résultat du financement spécial « Chemins Muriaux (8120) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 31'472.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	31'752.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	280.-
34	Charges financières	- 33.-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	- 33.-
	Résultat opérationnel	248.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>248.-</b>

#### Commentaires :

Les charges financières des Chemins de Muriaux ont été réduites de 99 %, grâce au remboursement des crédits liés aux dessertes agricoles, permettant de réduire la charge d'intérêts de près de CHF 6'000.- et d'ainsi atteindre l'équilibre financier.

Les charges d'exploitation proviennent en premier lieu de l'amortissement des dessertes agricoles (60 %), puis de l'entretien des chemins (40 %). Ces charges sont stables par rapport à 2023 (+ 0.1 %), mais augmenteront fortement au fur et à mesure des projets de réfections.

Les produits proviennent des taxes (84 %) et d'une contribution de la commune (16 %).

#### 4.10 Résultat du financement spécial « Chemins Peuchapatte (8123) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 13'091.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	23'613.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	10'522.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	10'522.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>10'522.-</b>

#### Commentaires :

La redevance Alpiq (éoliennes) et la taxe des chemins permettent de couvrir largement les charges d'exploitation liées aux chemins du Peuchapatte, lesquelles sont exclusivement composées de l'entretien courant.

#### 4.11 Résultat du financement spécial « Forêts (8200) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 339'545.-
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	339'672.-
	Résultat de l'activité d'exploitation	127.-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	127.-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.30 / 90110.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>127.-</b>

#### Commentaires :

L'exploitation du bois a coûté environ CHF 242'000.-, pour des produits de vente de CHF 222'000.-, soit une perte de CHF 20'000.-. Cette situation demeure problématique, mais nettement meilleure que l'exercice précédent qui affichait un déficit d'exploitation forestier d'environ CHF 114'000.-.

En parallèle, des travaux de reboisement et de soins aux forêts ont été entrepris pour un montant d'environ CHF 85'000.- (y compris 5 ans d'entretien des îlots plantés).

Ces éléments permettent de prétendre à des subventions d'un peu moins de CHF 118'000.-, offrant ainsi au compte des Forêts un résultat à l'équilibre sans prélèvement sur le fonds.

## 5. Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	392'279		369'277		402'877	
31	Charges de biens et services et autres ch.	868'168		1'068'811		1'203'098	
33	Amortissements du patrimoine administratif	87'124		94'856		106'427	
34	Charges financières	18'197		71'625		53'682	
35	Attributions aux financements spéciaux	19'480		-		20'257	
36	Charges de transfert	1'521'044		1'335'470		1'309'651	
37	Subventions redistribuées	613'271		599'987		609'149	
38	Charges extraordinaires	-		-		460'000	
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>3'519'563</b>		<b>3'540'027</b>		<b>4'165'141</b>	

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		1'632'604		1'571'846		1'867'860
41	Revenus régaliens et de concessions		16'873		16'873		16'873
42	Taxes		651'492		754'978		784'793
43	Revenus divers		1'599		-		0
44	Revenus financiers		158'692		119'922		542'590
45	Prélèvements sur les financements spéc.		1'203		21'300		45'822
46	Revenus de transfert		255'735		306'530		377'180
47	Subventions à redistribuer		613'271		599'987		608'649
48	Revenus extraordinaires		197'551		-		0
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>		<b>3'529'019</b>		<b>3'391'436</b>		<b>4'243'768</b>

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'519'563	3'529'019	3'540'027	3'391'436	4'165'141	4'243'768
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>		<b>9'456</b>	<b>148'590</b>			<b>78'627</b>

#### Commentaires :

Les charges de personnel diminuent légèrement entre 2023 et 2024 (-CHF ~10'000.-), en raison d'heures supplémentaires réalisées en 2023, tandis que les compteurs d'heures sont restés stables en 2024.

Les charges de biens et services sont en nettes diminution, grâce à des frais d'exploitation forestiers inférieurs à 2023 (-CHF ~282'000.-), de faibles réparations de fuites d'eau (-CHF ~18'000.-) et des dépenses inférieures à 2023 pour les pâturages (- CHF ~84'000.-).

Les amortissements sont également en diminution (-CHF ~20'000.-) : en 2023, les derniers amortissements liés à des remboursements d'emprunts ont été effectués.

Les charges financières sont inférieures à 2023 d'environ CHF 36'000.-, en raison d'une part d'une reclassification des charges des bâtiments communaux qui passent de la rubrique des charges financières à celles des charges de biens et services (environ CHF 30'000.-), et d'autre part d'une réduction des intérêts payés d'environ CHF 6'000.-.

L'attribution aux financements spéciaux concerne le nouveau fonds de maintien de valeur des infrastructures d'approvisionnement en eau, alimenté de manière anticipée à hauteur de 25 % du montant prévu dès 2025.

Les charges transférées sont en augmentation d'environ CHF 213'000.-, ce qui correspond à la double charge d'aide sociale mentionnée au point 2e). Ainsi, en mettant de côté cette nouvelle règle comptable qui impacte uniquement l'exercice 2024, les charges transférées par la RCJU sont parfaitement stables et inférieures au budget annoncé.

Pour ce qui concerne les produits, les revenus fiscaux sont en baisse par rapport à l'exercice 2023 qui était particulièrement bon (- CHF ~235'000.-).

Les ventes de bois sont également en nette diminution (- CHF ~153'000.-, à mettre en relation avec les économies de charges d'exploitation forestière mentionnée plus haut).

Le produit des taxes communales progresse pour sa part de 5 %, soit environ CHF 21'000.-, tandis que les revenus financiers ne peuvent pas être directement comparés à l'exercice précédent qui était positivement influencé par la vente de la Louvière (+ CHF ~340'000.-).

La diminution des revenus de transfert (- CHF ~120'000.-) provient des subventions reçues pour les soins apportés aux Forêts, qui étaient particulièrement élevés en 2023 en raison des importants projets de reboisements menés.

Enfin, comme également mentionné au point 2e), environ CHF 198'000.- sont prélevés de la réserve de politique budgétaire pour absorber la charge d'aide sociale supplémentaire de CHF 213'000.-, faisant suite à la nouvelle exigence comptable de la RCJU (comptabilisation de la charge sur l'année concernée, et non plus à posteriori, ce qui implique un exercice 2024 avec une double charge).

Ces éléments permettent ainsi de présenter un bénéfice de CHF 9'456.- pour l'exercice 2024, alors qu'une perte de CHF 148'590.- était budgétée.

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	339'654	64'902	283'186	51'148	317'336	40'771
	Excédent de produits/charges	-274'752		-232'038		-276'565	
1	Ordre et sécurité publics - défense	37'115	46'784	39'600	43'050	38'943	38'443
	Excédent de produits/charges		9'669		3'450	-500	
2	Formation	697'045	48'311	705'036	7'500	702'723	5'245
	Excédent de produits/charges	-648'734		-697'536		-697'478	
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	88'697	1'599	55'820		76'933	1'000
	Excédent de produits/charges	-87'099		-55'820		-75'933	
4	Santé	2'904		5'782		8'627	
	Excédent de produits/charges	-2'904		-5'782		-8'627	
5	Prévoyance sociale	639'019	2'361	445'411	2'166	415'380	2'150
	Excédent de produits/charges	-636'658		443'245		-413'230	
6	Trafic et télécommunication	204'536	96'005	265'208	97'131	230'760	92'378
	Excédent de produits/charges	-108'531		-168'077		-138'382	
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	258'407	284'511	271'752	280'540	254'328	271'463
	Excédent de produits/charges		26'105		8'788		17'135
8	Economie publique	1'258'637	1'282'249	1'421'597	1'437'886	1'644'858	1'651'878
	Excédent de produits/charges		23'612		16'289		7'020
9	Finances et impôts	106'329	1'815'078	162'955	1'588'336	580'839	2'246'027
	Excédent de produits/charges		1'708'748		1'425'381		1'665'188
	<b>Totaux</b>						
	<b>Excédent de produits/charges</b>		<b>9'456</b>	<b>-148'590</b>			<b>78'627</b>

### Commentaires :

Les charges et revenus des chapitres « 0. Administration générale », « 1. Ordre et sécurité publics » et « 4. Santé » sont stables par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne le point 2 « Formation », l'augmentation des produits provient d'une nouvelle manière de comptabiliser les loyers liés à l'école des Emibois (précédemment dans la rubrique « 9. Finances et impôts »). Les charges sont quant à elles stables et conformes au budget.

Le chapitre 3 « Culture - Sports - Loisirs - Eglise » est pour sa part constitué à 88 % par la participation communale au déficit du Centre de Loisirs (CHF ~78'000.-), plus important qu'attendu.

La prévoyance sociale (5<sup>e</sup> périmètre ci-dessus), qui représente habituellement 10 % des charges totales, passe à environ 20 % sur cet exercice 2024 en raison de la double charge d'aide sociale (+ CHF 213'000.-).

Les coûts liés aux infrastructures (6 « Trafic et télécommunication ») sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2023 (~ - 22 %). La tendance inscrite par le nouveau conseil communal se renforce ainsi, pour représenter un écart favorable de 40 % entre 2024 et 2022, soit une économie d'environ CHF 80'000.-.

En ce qui concerne la protection de l'environnement (eau, déchets) (point 7) et l'économie publique (pâturages, chemins et forêts) (point 8), les commentaires figurent aux chapitres 4.4 à 4.10.

Enfin, la rubrique « 9. Finances et impôts » ne peut ni être comparée directement entre 2023 et 2024, ni entre le budget et le réel. En effet, de nombreux éléments exceptionnels font varier fortement ce chapitre :

- En 2023, produits fiscaux particulièrement élevés, vente de la Louvière et constitution d'une réserve ;
- En 2024, prélèvement sur la réserve.

### 5.3 Compte de résultats

#### Comptes de résultats selon les groupes de matières et selon les fonctions/classifications administratives

Fonctions / Groupes de matières	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
<b>0 Administration générale</b>	<b>-274'752</b>	<b>-232'038</b>	<b>-276'565</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-339'654</b>	<b>-283'186</b>	<b>-317'336</b>
30 Charges de personnel	-226'705	-211'073	-238'699
31 Charges de biens et services	-97'215	-57'953	-62'707
33 Amortissement du patrimoine administratif	-7'373	-6'360	-7'373
36 Charges de transfert	-3'361	-2'800	-3'557
39 Imputations internes	-5'000	-5'000	-5'000
<b>Produit(s)</b>	<b>64'902</b>	<b>51'148</b>	<b>40'771</b>
42 Taxes	1'315	-	23
44 Revenus financiers	16'639	-	-
46 Revenus de transfert	-	-	-
49 Imputations internes	46'949	51'148	40'748
<b>1 Ordre et sécurité publique - défense</b>	<b>9'669</b>	<b>3'450</b>	<b>-500</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-37'115</b>	<b>-39'600</b>	<b>-38'943</b>
30 Charges de personnel	-	-	-
31 Charges de biens et services	-15'647	-27'300	-21'336
35 Attributions aux fonds et FS	-	-	-
36 Charges de transfert	-21'468	-12'300	-17'608
<b>Produit(s)</b>	<b>46'784</b>	<b>43'050</b>	<b>38'443</b>
40 Revenus fiscaux	25'774	25'500	25'464
42 Taxes	19'807	16'250	11'692
45 Prélèvements sur fonds et FS	1'203	1'300	1'287
<b>2 Formation</b>	<b>-648'734</b>	<b>-697'536</b>	<b>-697'478</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-697'045</b>	<b>-705'036</b>	<b>-702'723</b>
30 Charges de personnel	-	-1'500	-2'413
31 Charges de biens et services	-26'362	-7'500	-6'159
33 Amortissement du patrimoine administratif	-	-880	-
36 Charges de transfert	-658'408	-683'331	-682'034
39 Imputations internes	-12'275	-11'825	-12'118
<b>Produit(s)</b>	<b>48'311</b>	<b>7'500</b>	<b>5'245</b>
42 Taxes	-	-	-
44 Revenus financiers	47'700	6'000	3'750

Fonctions / Groupes de matières	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
46 Revenus de transfert	611	1'500	1'495
<b>3 Culture - Sports - Loisirs - Eglise</b>	<b>-87'099</b>	<b>-55'820</b>	<b>-75'933</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-88'697</b>	<b>-55'820</b>	<b>-76'933</b>
31 Charges de biens et services	-5'558	-	-
36 Charges de transfert	-83'139	-55'820	-76'933
<b>Produit(s)</b>	<b>1'599</b>	<b>-</b>	<b>1'000</b>
42 Taxes	-	-	1'000
43 Revenus divers	1'599	-	-
<b>4 Santé</b>	<b>-2'904</b>	<b>-5'782</b>	<b>-8'627</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-2'904</b>	<b>-5'782</b>	<b>-8'627</b>
31 Charges de biens et services	-	-	-
36 Charges de transfert	-2'904	-5'782	-8'627
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>-636'658</b>	<b>-443'245</b>	<b>-413'230</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-639'019</b>	<b>-445'411</b>	<b>-415'380</b>
30 Charges de personnel	-	-	-
31 Charges de biens et services	-	-	-194
36 Charges de transfert	-634'917	-439'691	-411'100
39 Imputations internes	-4'102	-5'720	-4'085
<b>Produit(s)</b>	<b>2'361</b>	<b>2'166</b>	<b>2'150</b>
42 Taxes	-	-	-
46 Revenus de transfert	2'361	2'166	2'150
<b>6 Trafic et télécommunications</b>	<b>-108'531</b>	<b>-168'077</b>	<b>-138'382</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-204'536</b>	<b>-265'208</b>	<b>-230'760</b>
30 Charges de personnel	-118'263	-106'469	-105'692
31 Charges de biens et services	-68'983	-133'409	-99'608
33 Amortissement du patrimoine administratif	-8'118	-14'829	-15'951
36 Charges de transfert	-9'171	-10'500	-9'510
<b>Produit(s)</b>	<b>96'005</b>	<b>97'131</b>	<b>92'378</b>
40 Revenus fiscaux	200	770	800
42 Taxes	3'308	4'188	3'824
46 Revenus de transfert	31'665	32'000	32'160
49 Imputations internes	60'831	60'173	55'594
<b>7 Protection env. - Aménagement territoire</b>	<b>26'105</b>	<b>8'788</b>	<b>17'135</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-258'407</b>	<b>-271'752</b>	<b>-254'328</b>
30 Charges de personnel	-	-1'635	-2'506
31 Charges de biens et services	-178'668	-210'360	-195'050
33 Amortissement du patrimoine administratif	-4'137	-3'365	-4'859
34 Charges financières	-	-	-20
35 Attributions aux fonds et FS	-19'480	-	-
36 Charges de transfert	-14'589	-13'500	-12'497
38 Charges extraordinaires	-	-	-
39 Imputations internes	-41'533	-42'892	-39'397
58 Versement au fond	-	-	-
59 Report subvention au bilan	-	-	-
<b>Produit(s)</b>	<b>284'511</b>	<b>280'540</b>	<b>271'463</b>
42 Taxes	280'511	274'540	271'463
44 Revenus financiers	-	-	-
45 Prélèvements sur fonds et FS	-	-	-
46 Revenus de transfert	4'000	6'000	-

Fonctions / Groupes de matières	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
68 Prélèvement au fond	-	-	-
<b>8 Economie publique (Agriculture, Forêts, etc.)</b>	<b>23'612</b>	<b>16'289</b>	<b>7'020</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-1'258'637</b>	<b>-1'421'597</b>	<b>-1'644'858</b>
30 Charges de personnel	-47'311	-48'600	-51'062
31 Charges de biens et services	-462'519	-618'489	-814'822
33 Amortissement du patrimoine administratif	-24'492	-23'838	-34'047
34 Charges financières	-33	-	-5'872
35 Attributions aux fonds et FS	-	-	-20'257
36 Charges de transfert	-61'141	-79'800	-64'661
37 Subventions redistribuées	-613'271	-599'987	-609'149
39 Imputations internes	-49'870	-50'884	-44'987
<b>Produit(s)</b>	<b>1'282'249</b>	<b>1'437'886</b>	<b>1'651'878</b>
40 Revenus fiscaux	35'660	32'600	32'532
41 Patentes et concessions	16'873	16'873	16'873
42 Taxes	342'417	460'000	495'386
44 Revenus financiers	51'931	38'562	107'527
45 Prélèvements sur fonds et FS	-	20'000	44'535
46 Revenus de transfert	217'098	264'864	341'375
47 Subventions à redistribuer	613'271	599'987	608'649
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
49 Imputations internes	5'000	5'000	5'000
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>1'708'748</b>	<b>1'425'381</b>	<b>1'665'188</b>
<b>Charge(s)</b>	<b>-106'329</b>	<b>-162'955</b>	<b>-580'839</b>
30 Charges de personnel	-	-	-2'506
31 Charges de biens et services	-13'216	-13'800	-3'223
33 Amortissement du patrimoine administratif	-43'004	-45'584	-44'196
34 Charges financières	-18'164	-71'625	-47'790
36 Charges de transfert	-31'946	-31'946	-23'124
38 Charges extraordinaires	-	-	-460'000
39 Imputations internes	-	-	-
<b>Produit(s)</b>	<b>1'815'078</b>	<b>1'588'336</b>	<b>2'246'027</b>
40 Revenus fiscaux	1'570'970	1'512'976	1'809'064
42 Taxes	4'135	-	1'405
44 Revenus financiers	42'422	75'360	431'313
46 Revenus de transfert	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	197'551	-	-
49 Imputations internes	-	-	4'246
<b>Total général</b>	<b>9'456</b>	<b>-148'590</b>	<b>78'627</b>

## 6. Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	94'457		530'000		178'178	
51	Investissements pour le compte de tiers					31'430	
52	Immobilisations incorporelles	28'633		60'000		46'364	
54	Prêts						
55	Participations et capital social						
56	Propres subventions d'investissements						
57	Subventions des investissements à redistrib.						
58	Investissements extraordinaires						
		<b>123'090</b>		<b>590'000</b>		<b>255'972</b>	

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles						
61	Remboursement de tiers						
62	Transferts d'immobilisations incorporelles						
63	Subventions d'investissements acquises		5'250		247'200		131'430
64	Remboursement de prêts						
65	Report de participations						
66	Remboursement de propres subventions						
67	Subventions d'investissement à redistrib.						
68	Recettes d'investissements extra.						
			<b>5'250</b>		<b>247'200</b>		<b>131'430</b>

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	123'090		590'000		255'972	
690	Report au bilan des dépenses		5'250		247'200		131'430

#### Commentaires :

Voir chapitres 2c) et 6.2.

## 6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022	- 20'288 <sup>4</sup>				
2.	Dessertes agricoles 2022	- 72'130 <sup>5</sup>				
3.	Chemin Charmattes 2022	26'400 <sup>6</sup>				
4.	STEP Chaux-d'Abel	-738 <sup>7</sup>				
5.	Déplacement conduite eau Roselet 2023	68'649 <sup>8</sup>				
6.	Assainissement énergétique école Emibois 2023 – Traitement du radon	8'700	1'513			
7.	Place de jeux Emibois 2023	46'116 <sup>9</sup>				
8.	Logiciel Urbanus	36'867 <sup>10</sup>				
9.	Honoraires pré-études infrastructures et bâtiments	2'000	21'305 <sup>11</sup>			
10.	Révision PAL honoraires	5'497	7'328 <sup>12</sup>			
11.	Plancher La Michel et hangar Peuchapatte 2023	23'468				
12.	Réglage luminosité éclairage public		43'357 <sup>13</sup>			
13.	Réfection dessertes agricoles étape 2a		44'336 <sup>14</sup>			
	<b>Total</b>	<b>124'542</b>	<b>117'840</b>			

<sup>4</sup> Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 76'156.- pour le réservoir d'eau du Peuchapatte ;

<sup>5</sup> Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 274'607.- pour les dessertes réalisées en 2022 (2019-2023 à CHF 693'602.-) ;

<sup>6</sup> Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 26'725.60 ;

<sup>7</sup> Projet initié en 2022, avec un coût final/total de CHF 43'188.- ;

<sup>8</sup> Projet 2023, budget de CHF 70'000.- respecté ;

<sup>9</sup> Montant net tenant compte de la participation de CHF 15'000.- de la loterie romande. 50 % de l'amortissement pris en charge par Les Breuleux (décompte scolaire) ;

<sup>10</sup> Au budget dans les charges d'exploitation.

<sup>11</sup> Les honoraires investis pour les pré-études ont permis de présenter aux habitants différentes options de renouvellement des infrastructures et bâtiments, dont les investissements ont été mis aux budgets 2025-2026.

<sup>12</sup> Ces honoraires portent le total du projet à CHF 33'624.- à ce jour, auxquels il faut ajouter les CHF 25'000.- budgétés en 2025.

<sup>13</sup> Le montant des dépenses est conforme à ce qui était prévu (CHF 48'600.- réels sur CHF 50'000.- prévus), mais les subventions RCJU ont été plus faibles qu'attendues (CHF 5'250.- au lieu de CHF 28'000.-).

<sup>14</sup> Analyses et honoraires nécessaires au démarrage du projet, dont le budget 2025-2026 est de CHF 521'600.-, subventions déduites.

### 6.3 Compte d'investissements

#### Compte d'investissements selon les groupes de matière et selon les fonctions/classifications administratives

Fonctions / Groupes de matières	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
<b>0 Administration générale</b>	-	-	<b>-36'867</b>
50 Immobilisations corporelles	-	-	-
52 Plans généraux et directeurs	-	-	-36'867
<b>2 Formation</b>	<b>-1'513</b>	-	<b>-46'116</b>
50 Immobilisations corporelles	-1'513	-	-61'116
63 Subventions d'investissements acquises	-	-	15'000
<b>6 Trafic et télécommunications</b>	<b>-64'663</b>	<b>-62'000</b>	<b>-2'000</b>
50 Immobilisations corporelles	-48'607	-50'000	-
52 Plans généraux et directeurs	-21'305	-40'000	-4'000
63 Subventions d'investissements acquises	5'250	28'000	2'000
<b>7 Protection de l'env.- Aménagement territoire</b>	<b>-7'328</b>	<b>-20'000</b>	<b>-53'858</b>
50 Immobilisations corporelles	-	-	-75'371
52 Plans généraux et directeurs	-7'328	-20'000	-5'497
63 Subventions d'investissements acquises	-	-	27'010
<b>8 Economie publique (Agriculture, Forêts, etc.)</b>	<b>-44'336</b>	<b>-260'800</b>	<b>22'631</b>
50 Immobilisations corporelles	-44'336	-480'000	-41'690
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-23'098
52 Plans généraux et directeurs	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	219'200	87'420
<b>9 Finances et impôts</b>	-	-	<b>-8'331</b>
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-8'331
<b>Total général</b>	<b>-117'840</b>	<b>-342'800</b>	<b>-124'542</b>

## 7. Bilan

**Bilan au 31 décembre 2024 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.**

Fonctions	Situation initiale (comptes 01.01.24)	Mouvement	Situation finale (comptes 31.12.24)
<b>Actif</b>	<b>8'332'214</b>	<b>-92'645</b>	<b>8'239'570</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	2'490'949	-113'069	2'377'880
101 Créances	411'062	63'838	474'900
104 Actifs de régularisation	141'863	-74'130	67'734
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles PF	-	-	-
140 Immobilisations corporelles	5'230'540	11'787	5'242'327
142 Immobilisations incorporelles	57'790	18'929	76'719
145 Participations, capital social	10	-	10
<b>Passif</b>	<b>8'332'214</b>	<b>-92'645</b>	<b>8'239'570</b>
200 Engagements courants	131'022	-14'664	116'357
201 Engagements financiers à court terme	131'499	-113'001	18'498
204 Passifs de régularisation	261'354	214'837	476'192
206 Engagements financiers à long terme	120'000	-10'000	110'000
209 Engagements financ. spéc. et fonds capitaux tiers	89'345	-1'203	88'143
290 Engagements/avances sur financement spéciaux	2'164'338	57'943	2'222'281
291 Fonds enregistrés sous capital propre	18'104	127	18'231
293 Préfinancements	-	19'480	19'480
294 Réserve de la politique budgétaire	897'551	-197'551	700'000
299 Excédent/découvert du bilan	4'519'001	-48'614	4'470'388

## 8. Annexes aux comptes annuels

### 8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

#### A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes<sup>15</sup> (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

#### *Règles applicables à la présentation des comptes*

Les comptes annuels de la commune de Muriaux ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

#### **B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.

---

<sup>15</sup> RSJU 190.611

- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Muriaux, le 01.06.2025

Au nom de la commune de Muriaux

Nathalie Donzé  
*Maire*

(signature)

Evelyne Frésard  
*Caissière communale*

(signature)

Grégory Lapaire  
*Conseiller communal*

(signature)

## 8.2 Annexe C) aux comptes annuels

### Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

#### En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

#### Explications :

##### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

##### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux<sup>16</sup>. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

##### **2940 Réserve de politique budgétaire**

##### **29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

##### **29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Idem que compte 29600.

##### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

---

<sup>16</sup> LGEaux/RSJU 814.20

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres par fonction	Situation initiale (comptes 01.01.24)	Mouvement	Situation finale (comptes 31.12.24)
<b>290 Engagements/avances sur financement spéciaux</b>	<b>2'164'338</b>	<b>57'943</b>	<b>2'222'281</b>
29000.04 - Fonds aménagement pâturages Muriaux	540'189	7'632	547'821
29000.15 - Fonds aménagement pâturages Peuchapatte	285'828	5'634	291'462
29003.00 - Fonds approvisionnement en eau	205'613	27'920	233'534
29004.00 - Fonds des déchets	116'070	5'987	122'057
29006.00 - Fonds forêts exploitation	65'630	-	65'630
29006.01 - Fonds forêts anticipation	399'580	-	399'580
29009.30 - Fonds taxe de séjour	36'347	-	36'347
29009.40 - Fonds entretien chemins	294'472	248	294'720
29009.41 - Fonds entretien chemins, Peuch.	220'609	10'522	231'131
<b>293 Préfinancements</b>	<b>-</b>	<b>19'480</b>	<b>19'480</b>
29302.00 - Fonds maintien de la valeur appro. eau	-	19'480	19'480
<b>294 Réserve de politique budgétaire</b>	<b>897'551</b>	<b>-197'551</b>	<b>700'000</b>
29400.10 - Réserve de politique budgétaire	897'551	-197'551	700'000
<b>299 Excédent/découvert du bilan</b>	<b>4'519'001</b>	<b>-48'614</b>	<b>4'470'388</b>
29900.00 - Bénéfice ou perte de l'exercice	49'294	-97'908	-48'614
29990.00 - Compte général	4'469'707	49'294	4'519'001
<b>Total général</b>	<b>7'580'890</b>	<b>-168'741</b>	<b>7'412'148</b>

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) Financements spéciaux (comptes 2900)

L'intégralité des fonds des financements spéciaux sont alimentés au terme de l'exercice 2024. Ces fonds permettent d'anticiper les projets à venir ou d'éventuelles charges exceptionnelles.

### b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

-

### c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

-

### d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Comme indiqué au point 2e), un fonds de maintien de la valeur des infrastructures d'approvisionnement en eau est créé, conformément aux nouvelles dispositions légales RCJU, et est alimenté de CHF 19'480.- en 2024. Il s'agit d'une dotation anticipée, puisque l'obligation

d'alimenter ce fonds démarre dès 2025, avec un versement annuel de CHF 77'920.- qui permettra de couvrir 60 % du maintien de la valeur des infrastructures

**e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)**

Comme indiqué au point 2e), le Conseil propose de prélever CHF 197'551.- de la réserve de politique budgétaire pour absorber la charge d'aide sociale supplémentaire de CHF 213'000.-, faisant suite à une nouvelle exigence comptable de la RCJU (comptabilisation de la charge sur l'année concernée, et non plus à posteriori, ce qui implique un exercice 2024 avec une double charge).

Après prélèvement, le solde du fonds se monte à CHF 700'000.-.

**f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)**

-

**g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)**

-

**h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)**

En raison de l'excédent de charge de l'administration générale, le compte général est péjoré de CHF 48'614.-, ce qui le porte à CHF 4'470'388.-.

### **8.3 Annexe D) aux comptes annuels**

#### **Tableaux des provisions**

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

**N/A**

## 8.4 Annexe E) aux comptes annuels

### Tableaux des participations et des garanties

Veillez annexer le tableau des participations ainsi que le tableau des garanties.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (EN CHF)	Capital	Participation	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Flux financiers	Commentaire
<b>GROUPEMENTS DE COMMUNES</b>					-19 249	
SIS Franches-Montagnes Centre					-19 249	Part communale
Triage Forestier Doubs - Plateau					0	Part communale
<b>SYNDICATS DE COMMUNES</b>					-157 791	
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)					-100 616	Achat d'eau
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes					-57 176	Part communale
<b>PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ</b>			10	103 800	0	
Compagnie des chemins de fer du Jura SA, Tavannes	10 850 000	0.01%	1	1 000	0	
Adapart SA, Saignelégier	633 500	0.16%	1	1 000	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Muriaux	235 000	1.06%	1	2 500	0	
Manège des Franches-Montagnes SA - Peuchapatte	235 000	0.43%	1	1 000	0	
Actions Landi Arclura SA	4 000 000	0.01%	1	300	0	
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	1 681 550	2.6%	1	43 500	0	
Parts sociales Clos Henri		5 parts	1	500	0	
Téléski les Breuleux SA	290 000	0.17%	1	500	0	
Thermobois SA, Courchavon	1 000 000	1.50%	1	15 000	0	
Vader SA, la Chaux-de-Fonds	18 000 000	0.21%	1	38 500	0	
<b>SOCIÉTÉS SIMPLES, EN NOM COLLECTIF</b>	Néant					
<b>RAPPORTS CONTRACTUELS</b>	Néant					

TABLEAU DES GARANTIES (EN CHF)	Rapport juridique	Total dettes garanties	Part aux dettes 2024	Part aux dettes 2023	Flux financiers	Commentaire
<b>ENTREPRISES DE DROIT PRIVÉ</b>						
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	Garantie déficit				-77 867	Part au déficit
Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA	Cautionnement	196 414				Extension du CLFM
<b>ENTREPRISES DE DROIT PUBLIC</b>						
Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF)	Co-débiteur	0	0	0	0	
Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes	Co-débiteur	0	0	0	0	
<b>CONTRATS DE DROIT PUBLIC</b>	Néant					
<b>AUTRES ENGAGEMENTS/LEASING</b>	Néant					

## 8.5 Annexe F) aux comptes annuels

### Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Veillez annexer les tableaux des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier ainsi que ceux des autres immobilisations du patrimoine administratif.

Immobilisation du PA	Valeur acquisition, ou au 31.12.2020 (MCH2)	Investissements et subventions 2024	Amortissements 2024	Valeur au 31.12.2024
14000.61 – Pâturages	896'850	-	-	896'850
14000.62 - Terrains agricoles, prés	1'710	-	-	1'710
14000.64 - Sur com. Villeret	5'660	-	-	5'660
14000.67 - Ban du Peuchapatte	117'400	-	-	117'400
14000.68 - Ban de Cormoret, Peuch.	1'860	-	-	1'860
14000.69 - Ban de Muriaux, Peuch.	12'120	-	-	12'120
14000.70 - Ban de Villeret, Peuch.	315'930	-	-	315'930
14000.71 - Pâturages, Peuch.	43'710	-	-	43'710
14000.72 - Terrains agricoles, Peuch.	6'900	-	-	6'900
14001.81 - Zone mixte, places parc	1'480	-	-	1'480
14010.01 - Route Muriaux Sud 2020	25'299	-	-632	24'035
14010.02 - Drainages chez Romain 2019	12'880	-	-644	9'032
14010.03 - Chemins communaux	140'000	-	-3'500	123'000
14011.02 - Dessertes agricoles 2020, travaux terminés	200'461	-	-5'012	190'438
14011.03 - Dessertes agricoles 2021, travaux terminés	188'867	-	-4'722	179'424
14011.04 - Eclairage public 2022	23'488	-	-1'174	21'140
14011.05 - Chemin Charmattes 2022	26'725	-	-668	25'389
14011.06 - Dessertes agricoles 2022, travaux terminés	346'736	-	-8'668	257'270
14011.08 - Réglage luminosité éclairage public 2024	43'357	43'357	-2'168	41'189
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	24'077	-	-722	20'149
14030.01 - Step Chaux-d'Abel (50 %)	24'077	-	-722	20'149
14033.00 - Approvisionnement en eau	2'660	-	-33	2'074
14033.01 - Déplacement conduite eau Roselet 2023	72'561	-	-907	66'835
14039.00 - Autres ouvrages de génie civil du PA	8'796	-	-110	6'784
14039.01 - Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022	96'444	-	-1'206	73'745
14040.00 - Terrains bâtis et bâtiments du PA	452'678	-	-9'054	434'571
14040.01 - Ecole Emibois	914'996	-	-18'300	878'396
14040.03 - Ferme les Fonges	307'464	-	-6'149	295'166
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21'910	-	-438	21'034
14040.09 - Toit remise Chaux-d'Abel 2021 (50 %)	21'910	-	-438	21'034
14040.11 - Dalle grange Daxelhofer 2021	35'400	-	-708	33'984
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	154'262	-	-3'085	148'092
14040.12 - Bergerie La Chaux-d'Abel (50 %)	154'262	-	-3'085	148'092
14040.13 – Réservoir Peuchapatte 2021	47'800	-	-598	46'605
14040.14 - Infrastructures Pâturages Peuchapatte 2023	23'467	-	-469	22'529
14040.18 – Assaini. éner. (radon) école Emibois 2023	8'700	1'513	-	10'214
14040.19 - Place de jeux Emibois 2023	46'116	-	-1'845	42'427
14042.51 - Hangar pompe Muriaux	12'400	-	-248	9'504
14042.52 - Hangar pompe Emibois	60'100	-	-1'202	45'496
14042.53 - Hangar pompe Cerneux-Veusil	1'900	-	-38	1'424
14042.54 - Hangar pompe Peuch	15'700	-	-314	11'672
14043.00 - Bâtiments - Assainissement des eaux	44'862	-	-561	34'016
14201.00 - Logiciel Urbanus	36'867	-	-7'373	22'120
14290.01 - Comité infrastructures et bâtiments	23'305	21'305	-2'331	20'975
14297.00 - Révision PAL honoraires	33'623	7'328	-	33'624
<b>Total</b>	<b>5'057'781</b>	<b>73'504</b>	<b>-87'125</b>	<b>4'745'249</b>

## 8.6 Annexe H) aux comptes annuels

### Les indicateurs financiers

#### 8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net avec les financements spéciaux **-151.49 %**

#### Commentaires :

La commune de Muriaux dispose d'une fortune nette, qui constitue une solide capacité à investir en cas de besoin. Cette situation permet également des économies importantes en frais financiers.

#### 8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

$\geq 100\%$	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement avec les financements spéciaux **36.94 %**

#### Commentaires :

Comme indiqué par la fiduciaire BDO, « le degré et la capacité d'autofinancement sont pénalisés par la diminution des recettes fiscales de CHF 250'000.- et par la délimitation de l'aide sociale qui occasionne une charge supplémentaire de CHF 213'000.- ».

### 8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
≥ 2%	Charge élevée

**Quotité de la charge des intérêts avec les financements spéciaux** **-3.42 %**

#### Commentaires :

Une quotité d'intérêts négative signifie que la commune dispose d'un produit d'intérêt plutôt que d'une charge d'intérêt. En 2024, le produit des intérêts liés aux liquidités s'est élevé à CHF 14'283.-, tandis que la charge d'intérêts liée à des crédits s'est élevée à CHF 975.-.

Le produit des intérêts devrait malheureusement fortement diminuer en 2025 en raison de la baisse des taux d'intérêts.

### 8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

**Dettes brutes par rapport aux revenus avec les financements spéciaux** **34.54 %**

#### Commentaires :

Un seul crédit bancaire figure encore au passif de la commune : il s'agit d'un crédit de CHF 120'000.- pour les chemins communaux « SAF » ouvert auprès de la banque Raiffeisen à un taux de 0.75 % et remboursé à raison de CHF 10'000.- par année.

### 8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement avec les financements spéciaux

**0.19 %**

#### Commentaires :

La quotité d'investissement augmentera fortement dès 2025 avec les projets initiés : assainissement énergétique des bâtiments et renouvellement des infrastructures (notamment au Cerneux-Veusil).

### 8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière avec les financements spéciaux

**8.87 %**

#### Commentaires :

Avec d'une part un produit d'intérêts et d'autre part des amortissements contenus (CHF 87'124.- en 2024), les charges financières sont largement supportables pour la commune.

### 8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

**Endettement net en francs par habitant avec les financements spéciaux -4'076 francs**

Commentaires :
La fortune nette par habitant murivalais est donc de CHF 4'076.-.

### 8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

**Quotité d'autofinancement avec les financements spéciaux**

**-6.14 %**

Commentaires :
Idem point 8.6.2.

## 8.2 Annexe C) aux comptes annuels

### Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

### En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

### Explications :

#### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

#### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux<sup>16</sup>. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

#### **2940 Réserve de politique budgétaire**

#### **29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

#### **29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)**

Idem que compte 29600.

#### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

---

<sup>16</sup> LGEaux/RSJU 814.20

## 9. Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'632'343	3'641'799
	Excédent de charges/revenus	9'456	
900	Compte général	2'126'918	2'078'305
	Excédent de charges/revenus		48'614
90100.20	FS « approvisionnement en eau »	188'501	216'421
	Excédent de charges/revenus	27'920	
90100.30	FS « gestion des déchets »	62'102	68'090
	Excédent de charges/revenus	5'987	
90100.40	FS « pâturages Muriaux »	714'265	721'896
	Excédent de charges/revenus	7'632	
90100.50	FS « pâturages Peuchapatte »	156'415	162'049
	Excédent de charges/revenus	5'634	
90100.90	FS « chemins Muriaux »	31'505	31'752
	Excédent de charges/revenus	248	
90100.9x	Autres FS « chemins Peuchapatte »	13'091	23'613
	Excédent de charges/revenus	10'522	
90100.9x	Autres FS « forêts »	339'545	339'672
	Excédent de charges/revenus	127	

Il est proposé à l'Assemblée communale de Muriaux d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024.

Au nom de la commune de Muriaux

Nathalie Donzé  
Maire



Evelyne Frésard  
Caissière communale



Grégory Lapaire  
Conseiller communal



Muriaux, le 11.06.2025